



## Baden-Württemberg

MINISTERIUM FÜR SOZIALES UND INTEGRATION

### Fiche d'information sur la Loi concernant la Protection des prostituées

La loi réglant l'industrie de la prostitution, ainsi que la protection des personnes engagées dans la prostitution (Loi sur la Protection des prostituées - ProstSchG) est entrée en vigueur le 1 Juillet 2017.

Désormais les prostituées sont obligées de porter leur certificat d'immatriculation et la preuve concernant les conseils de santé pour l'exercice de la prostitution. Les prostituées obtiennent des nouveaux droits en vertu de cette loi. Ainsi les prostituées qui commencent à travailler dans une entreprise de la prostitution (y compris immeubles et voitures de prostitution, événements et agences) peuvent demander le concept de l'entreprise à son organisateur.

Car à l'avenir les souteneurs professionnels devront officialiser leur droit d'exercice. Grâce à cela les prostituées pourront s'informer, si

l'entreprise respecte les exigences légales minimales. Cela inclut, par exemple, que chaque pièce utilisée pour des services sexuels ait un système d'appel d'urgence. En cas de non conformité à la loi le souteneur est menacé de sanctions jusqu'à la perte du permis et des amendes importantes.

[www.sozialministerium.baden-wuerttemberg.de](http://www.sozialministerium.baden-wuerttemberg.de)

La loi sur la prostitution et la loi sur la protection des prostituées s'appliquent à toutes les prostituées en Allemagne, leurs clients et clientes ainsi que les propriétaires et les exploitants/souteneurs d'entreprises de la prostitution. Davantage d'informations sur ces deux lois se trouvent sur

[www.bmfsfj/prostschg.de](http://www.bmfsfj/prostschg.de).

### Protection sociale des prostituées indépendantes et embauchées

Les prostituées peuvent travailler à leur compte ou en tant qu'employées/salariées chez un patron ou une patronne. Les prostituées embauchées ont les mêmes droits et obligations que les autres employé(e)s. Les dispositions générales du droit du travail, de la santé et de la sécurité auxquelles les employeurs sont soumis sont valables aussi pour elles, telles que les congés maladie, la protection de la maternité, l'aménagement du temps de travail, les congés et périodes de préavis, etc. Elles sont également couvertes par l'assurance sociale, ce qui signifie, qu'elles sont déclarées à la sécurité sociale et en même temps versent des cotisations dans les assurance de santé, de chômage, de retraite, de soins et d'accidents. Employeurs/Souteneurs doivent inscrire leurs employés à la sécurité sociale obligatoire et ils sont également responsables du versement des cotisations patronales et salariales de sécurité sociale.

Ceux qui travaillent de façon indépendante, peuvent se joindre volontairement aux différentes branches de la sécurité sociale.

Pour toute question concernant les obligations de s'assurer à la sécurité sociale, vous pouvez

contacter l'assurance retraite allemande avec le numéro 0800 1000 4800. Des exceptions et règlements particuliers existent, par exemple, pour un emploi mineur (par exemple pour le soi-disant mini-emploi ou un emploi à 450 euro/mois)

[www.deutsche-rentenversicherung.de](http://www.deutsche-rentenversicherung.de)

#### L'assurance maladie

En Allemagne, l'assurance maladie générale est obligatoire. Un dépliant des principales associations d'état et privées informe en particulier sur l'assurance-santé pour les prostituées en Allemagne. L'information est également traduite en plusieurs langues, disponible ici:

[www.bmfsfj.de/merkblatt-krankenversicherung](http://www.bmfsfj.de/merkblatt-krankenversicherung)

#### L'assurance chômage

L'assurance-chômage garantit que l'on ne soit pas soudainement sans argent si on devient chômeur. En Allemagne tous les travailleurs, les employés et les stagiaires, qui sont employés plus que marginalement, sont soumis à l'assurance obligatoire. Plus d'informations peuvent être obtenues au centre du travail sur place et à l'Agence fédérale pour l'emploi.

[www.arbeitsagentur.de](http://www.arbeitsagentur.de)

## **Assurance de base pour des demandeurs d'emploi**

Ceux qui cherchent du travail, mais n'ont pas droit à des allocations chômage et ne peuvent pas subsister sans aide, ou qui ne gagnent pas assez d'argent pour eux-mêmes et leur famille malgré

leur travail ont droit sous certaines conditions à l'assurance de base pour les chômeurs. Les centres d'emploi sur place sont responsables.

Pour plus amples informations:

[www3.arbeitsagentur.de/](http://www3.arbeitsagentur.de/)

## **Les obligations fiscales des prostituées**

Les prostituées doivent payer des impôts - indépendamment du fait qu'ils travaillent de manière autonome ou dans un emploi rémunéré. Les revenus des services sexuels sont soumis à l'impôt sur le revenu (pour les non-salariées) ou à la taxe sur les salaires (pour les employées). Il

existe plusieurs autres types d'impôts qui importent pour les prostituées. Les non-salariées par exemple paient en outre la taxe commerciale. L'administration fiscale fournit des informations détaillées.

[www.fa-baden-wuerttemberg.de](http://www.fa-baden-wuerttemberg.de)

## **Aide et support**

Dans le Bade-Wurtemberg les centres de conseil pour les prostituées sont à la disposition de toutes les personnes travaillant dans la prostitution. Le conseil est gratuit et anonyme. Ils offrent des services de conseil complets pour les différentes questions de la vie et assurent une intervention immédiate en cas de crise. De plus, ils mettent en contact avec d'autres services spécialisés et soutiennent au niveau du contact avec d'autres institutions administratives. Dans Bade-Wurtemberg il y a des centres de conseil à Stuttgart, Mannheim, Karlsruhe, Fribourg, Kehl, Heilbronn et Ulm.

Il y a aussi des centres de conseil, spécialisés notamment dans la protection et les conseils aux victimes de la traite des êtres humains, de l'exploitation ou de la prostitution forcée.

Le site web des services de conseil offre des informations dans 18 langues pour les victimes potentielles de la traite des êtres humains et indique où sont les centres de conseil et ce qu'ils proposent.

[www.aktiv-gegen-frauenhandel.de](http://www.aktiv-gegen-frauenhandel.de)

En Bade-Wurtemberg, il y a au niveau régional une variété de services pour les victimes de violences sexuelles et domestiques. Des offres d'aide au téléphone ou des services de conseil proposent aux femmes un soutien psychosocial et

thérapeutique après une expérience de violence, sexuelle ou non, afin de les aider à surmonter ces épreuves de violences (sexualisées) qu'elles soient récentes ou de longue date et à défendre leurs droits. Cette offre est complétée dans le Bade-Wurtemberg par 42 centres de refuge pour femmes et enfants. Sur la page d'accueil du ministère des Affaires sociales et d'Intégration on trouve un aperçu des différentes structures d'aide au niveau régional du Bade-Wurtemberg pour les femmes qui sont victimes de violence.

[www.sozialministerium.baden-wuerttemberg.de/de/soziales/gegen-gewalt-an-frauen/hilfe-und-unterstuetzung](http://www.sozialministerium.baden-wuerttemberg.de/de/soziales/gegen-gewalt-an-frauen/hilfe-und-unterstuetzung)

En outre, l'aide téléphonique «violence contre les femmes» accorde aussi son soutien. En appelant 0800 116 016 vous obtiendrez des conseils anonymes, gratuitement, à l'échelle nationale et en 17 langues

[www.hilfetelefon.de/](http://www.hilfetelefon.de/)

L'aide téléphonique «enceinte dans le besoin» propose des conseils et aide en particulier les femmes enceintes en situation d'urgence.

Ce service, dont le numéro est: 0800 40 40 020 est permanent et disponible en 17 langues.

[www.bafza.de/aufgaben/hilfetelefon-schwangere-in-not.html](http://www.bafza.de/aufgaben/hilfetelefon-schwangere-in-not.html)